

Les enseignements sur la portée des politiques en faveur de l'entrepreneuriat. Une analyse à partir du classement européen des villes entrepreneuriales

Loïc Mahéroult et Olivier Torres

« L'amélioration de l'environnement de l'entreprise et du cadre de vie de leurs responsables, la communication et l'image de la ville, des grands projets modernistes caractérisent la logique de compétition entre villes et constituent aujourd'hui les éléments les plus importants des politiques de développement économique des villes dans ces différents pays. » (Le Galès (1994)). C'est en ces termes que Le Galès résume les transformations des politiques publiques des villes au cours des dernières années. Après un bref retour sur les causes et les manifestations de cette orientation, ce texte propose d'illustrer la relation entre les entreprises et leur territoire métropolitain à partir du classement des villes entrepreneuriales européennes, ECER (Entrepreneurial cities european ranking¹).

Les organisations et les groupes sociaux dans les villes ont eu tendance à s'organiser et à produire des représentations de villes acteurs afin de s'intégrer dans la compétition interurbaine. En atteste la place croissante prise par les opérations de communications qui visent à différencier les villes selon le cadre de vie proposé, les services publics dispensés, le niveau technologique et, plus globalement, le dynamisme économique atteints. Dans un univers où information et communication sont de plus étroitement mêlés, l'objectivation des écarts et la mesure des performances touche alors également la sphère publique et l'espace. C'est dans le but de répondre à ce besoin qu'émergent les classements. Beaucoup portent sur les pays. Il en va ainsi de Doing Business de la Banque mondiale ou de GEM (Global entrepreneurship monitor) pour citer les plus connus et les plus proches d'une conception de l'action publique dont l'efficacité passe par l'entreprise. Construits à l'échelle régionale, ces classements ne parviennent pas à incorporer les spécificités locales dans leurs commentaires. Depuis peu une tendance au classement des villes semble s'imposer. C'est par exemple le cas au Canada avec le classement des villes entrepreneuriales de la Fédération

¹ Les auteurs tiennent à remercier Valérie Fédèle et Vincent Canterini du groupe ALTIDIEM pour leur contribution à ce travail.

canadienne de l'entreprise indépendante construit sur la base de données produites principalement par StatCan. Au niveau européen, c'est ECER qui, avec ses données propres est en train de devenir une référence. C'est donc à partir de l'architecture et des résultats de ce dernier classement que nous nous proposons d'interroger la notion de ville entrepreneuriale.

Pour ce faire, une première section de ce travail est consacrée à la méthodologie de l'étude ECER qui propose de classer les capitales et métropoles régionales européennes en fonction de leur degré d'engagement dans le soutien aux entreprises. La seconde section présente les principaux résultats et enseignements de ce classement. Nous concluons en insistant sur les questions qu'un classement comme ECER soulève à propos de la relation entre la firme et un territoire et sur les politiques publiques visant à la consolider.

I. METHODOLOGIE²

Sous l'influence de la montée en puissance du discours entrepreneurial, les régions et les métropoles inscrivent de plus en plus souvent l'entrepreneuriat au cœur de leur politique de développement économique en tant que principal facteur de régénérescence des tissus économiques territoriaux. Dans ce cadre, la question de l'attractivité des territoires se pose avec d'autant plus d'acuité : attractivité des métropoles, dynamisme entrepreneurial, maintien des savoir-faire et des compétences, soutien des filières, management de l'innovation, etc. deviennent autant de vecteurs de « marketing territorial » sur lesquels les collectivités peuvent agir. Pour autant, face à la multiplication des dispositifs de soutien, la question de l'efficacité des différentes initiatives mises en œuvre par les pouvoirs publics paraît légitime. ECER cherche à répondre à cette question en ciblant les actions entreprises en faveur des petites et moyennes entreprises. La conception et le contenu de l'enquête (1.1) ainsi que l'élaboration et le traitement du questionnaire (1.2) attestent de ce positionnement.

1.1. CONCEPTION ET CONTENU

L'idée de l'European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) est née dans la perspective d'établir un classement des villes européennes, basé sur l'indice de satisfaction des entrepreneurs eux-mêmes. Quelles sont les villes européennes où l'on déploie les dispositifs les plus adaptés aux besoins des créateurs d'entreprises ? Quelles dispositions prendre pour transformer l'offre existante afin qu'elle réponde efficacement à la demande ? ECER répond aux interrogations des entrepreneurs

² Pour une présentation complète de la méthode et des résultats, voir les rapports Altidiem (2008, 2009, 2010) dont sont tirés une grande partie des développements qui suivent. Voir aussi Levratto et Torres (2010).

et à celles des décideurs et institutions qui soutiennent l'entrepreneuriat. Son objectif n'est ni de constituer un catalogue « de ce qui se fait en Europe », ni de dresser un état des lieux des politiques de soutien aux entreprises. Il s'agit plutôt de proposer une analyse du niveau de satisfaction des personnes interrogées à travers l'évaluation de la perception des dirigeants des entreprises ciblées par ces aides.

C'est dans cette perspective qu'en 2006, le cabinet de conseil en stratégie Altidiem propose à de grandes collectivités locales européennes d'évaluer :

- La perception des entrepreneurs vis-à-vis des dispositifs disponibles sur les territoires avec leurs attentes et leur niveau de satisfaction.
- La position respective de ces perceptions dans les principales métropoles européennes permettant de déterminer un classement comparatif.

ECER se différencie des autres classements par une prise en compte de l'opinion des entrepreneurs sur leur environnement propre. En cela il offre une indication de la « perception » de l'environnement économique par les créateurs d'entreprises. C'est là que se situe la différence principale avec le Global entrepreneurship monitor (GEM)³ qui mesure une propension à créer des entreprises. Plus qu'à la création effective d'entreprises et au devenir des jeunes pousses, GEM s'intéresse à l'esprit d'entreprise ou, en d'autres termes, à l'initiative entrepreneuriale qui englobe les étapes de la création et du développement d'unités économiques consacrées à la conception, la fabrication et la vente de produits et services (Torrès et Eminent, 2004). Il propose pour cela un indice d'activité entrepreneuriale totale qui mesure la propension à entreprendre d'une population donnée appréciée à partir d'enquêtes auprès d'un échantillon d'adultes, d'entretiens avec des experts en entrepreneuriat et de données nationales standardisées produites par des organismes supra-nationaux comme l'OCDE puisque GEM s'inscrit dans une perspective comparative. C'est donc une forme d'intention entrepreneuriale qui est mesurée dans ce classement.

Rien de tel dans le classement ECER. Pourtant, tout comme dans GEM d'ailleurs, l'hypothèse qui sous-tend la mise au point de l'indicateur est que, seuls ou avec d'autres partenaires, ce sont des individus qui initient des activités conduisant potentiellement à la création d'entreprises ou de projets entrepreneuriaux. Le fruit de ces efforts individuels et collectifs, déployés afin de créer des entreprises, constitue la base de l'activité entrepreneuriale des économies dont résultent des

³ Le GEM est un projet de recherche du Global Entrepreneurship Research Association (GERA) né en septembre 1997 qui couvre actuellement une quarantaine de pays. Tous les rapports de recherche produits par les pays membres peuvent être téléchargés sur le site du GEM (www.gemconsortium.org).

retombées économiques et sociales variées sur différents territoires : villes, régions, provinces ou pays.

Dès sa première édition en 2008⁴, les porteurs d'ECER mettent en avant son originalité : il s'agit de s'inscrire dans une démarche globale et dynamique permettant de suivre l'évolution des attentes et des niveaux de satisfaction des entrepreneurs dans la durée. Très clairement, les créateurs du classement se placent dans une perspective d'évaluation de l'impact des politiques publiques. L'hypothèse implicite qui sous-tend la démarche est que les destinataires des aides sont les mieux à même de connaître leurs propres besoins et d'apprécier la contribution du soutien reçu à la réalisation de leur propre projet. Ce parti-pris différencie le classement ECER des approches en termes de moyens qui mesurent les montants en jeu, des études de nature administrative qui se focalisent sur le contrôle de légalité et des approches en termes d'impact sur l'économie globale qui mobilisent des données objectives et souvent secondaires dans le cadre de modèles économétriques. Partant de l'hypothèse que l'entrepreneuriat fait le développement, ECER évalue donc le lien direct entre l'action publique à l'échelon municipal et le ressenti des entrepreneurs. Dans cette perspective deux questions clefs sont posées. Quels sont les résultats de ces mesures du point de vue de la trajectoire de l'entreprise ? Quelle est la satisfaction des entrepreneurs sur l'offre de services proposée ?

En se positionnant à l'interface entre les décideurs et les bénéficiaires de l'action et des ressources publiques ECER apporte :

- Une mesure de la satisfaction par les porteurs de projets au regard de l'impact déclaré pour chaque item.
- Un positionnement vis-à-vis des autres métropoles.
- Un échange et un transfert autour de bonnes pratiques européennes.
- Un outil pour l'arbitrage et la prise de décision.

Pour la troisième édition, le choix s'est porté sur un échantillon de 37 villes européennes situées dans 18 pays européens : Amsterdam, Athènes, Barcelone, Berlin, Birmingham, Bruxelles, Budapest, Bucarest, Cologne, Copenhague, Düsseldorf, Francfort, Genève, Göteborg, Hambourg, Helsinki, Lille, Lisbonne, Londres, Lyon, Madrid, Malmö, Manchester, Marseille, Milan, Munich, Paris, Porto, Prague, Rome, Ruhrgebiet, Stockholm, Stuttgart, Turin, Valence, Varsovie, Vienne.

En retenant la ville comme niveau de découpage pertinent, ECER intègre les hypothèses de l'économie spatiale selon laquelle la ville, cadre des effets de proximité géographique, est à la fois un

⁴ 21 villes de 11 pays d'Europe

lieu privilégié de coordination des activités et d'échange d'informations formelles ou tacites. Le classement adhère également à une métropolisation de l'espace depuis longtemps soulignée par les économistes (voir Thisse et van Ypersele, 1999) et plus récemment consacrée par l'émergence des « métropoles » prévues par la réforme territoriale en cours d'adoption. Le périmètre géographique ici retenu est la zone urbaine élargie (*Large Urban Zone*)⁵ : cette délimitation permet de prendre en compte les agglomérations au-delà des périmètres administratifs définis différemment d'un pays à l'autre. Ce niveau spatial présente l'avantage de la cohérence. L'agglomération concentre en effet une grande variété d'agents, producteurs et consommateurs, et en particulier des acteurs plus spécifiques au milieu urbain comme les services aux entreprises, les organismes de recherche, les autorités administratives et politiques. Ces acteurs sont de gros producteurs et consommateurs d'informations. Complémentaires les uns des autres, ils ont une forte propension à échanger ces informations et, ainsi, à renforcer leurs avantages respectifs.

Par souci de cohérence dans les termes de la comparaison, le choix des villes s'est fondé sur :

- La base des villes sélectionnées pour la première édition d'ECER (basée sur l'étude « European Cities Monitor » de Cushman & Wakefield sur l'immobilier en Europe).
- Les capitales de plus de 1 million d'habitants.
- Les métropoles de plus de 1,5 millions d'habitants.

A travers cette liste de ville il ne s'agit pas de considérer que toutes sont équivalentes et qu'elles peuvent être considérées en tant que telles, indépendamment de l'*hinterland* dans lequel les entreprises puisent nombre de leurs ressources, humaines notamment, et trouvent d'importants débouchés. De même on pourrait s'interroger sur la pertinence d'autres niveaux de découpages régionaux (voir Carré et Levratto, 2010). Ces questions de découpage et de niveau d'analyse approprié, classiques en économie spatiale, se résolvent en général de façon pragmatique soit car les données disponibles imposent le niveau d'analyse retenu, soit car l'optique retenue, ici la comparaison, exige de retenir un niveau spatial en vigueur dans les différents pays concernés et potentiellement intéressés. La notion d'agglomération présente l'avantage de répondre à ces deux niveaux d'exigence.

Cela étant, pour l'ensemble des villes du classement, un échantillon initial de plus de 170 000 entreprises relevant des secteurs du commerce, de l'industrie et des services a été retenu.

³ Les LUZ (*larger urban zones*), en français zones urbaines élargies, sont des créations de l'Audit urbain de la Commission européenne pour permettre de meilleures comparaisons internationales et notamment, les agglomérations des États-Unis. Ces LUZ s'apparentent aux aires urbaines françaises.

Afin qu'elles soient comparables entre elles, les entreprises de chacune des villes ont été sélectionnées selon trois profils : innovante (dépôt de brevet), classique (commerce, industrie ou services) ou sociale-unipersonnelle (*self-employment*). De manière à contourner les problèmes liés à la sortie précoce des entreprises nouvellement créées, seules ont été retenues les unités créées entre 2004 et 2005. Le choix d'entreprises ayant dépassé le cap des turbulences des années post-entrée présente d'autres avantages. Il permet d'homogénéiser les niveaux de connaissance des dispositifs des entrepreneurs interrogés tandis que l'éloignement de l'acte de création proprement dit permet de réduire l'acte de croyance et l'exercice de jugement en incertitude qui accompagne le plus souvent la création de l'entreprise. Sur l'échantillon initial, 4 500 réponses ont pu être exploitées ce qui fait plus de 100 entrepreneurs en moyenne par métropole.

1.2. QUESTIONNAIRE

Suivant en cela les travaux qui montrent une relation positive entre la réussite de l'entreprise et l'aide, pécuniaire et non pécuniaire qu'elle reçoit, ECER entérine l'idée que les petites entreprises constituent l'un des principaux canaux de transmission entre les objectifs nationaux de croissance et les moyens dont disposent les différents acteurs publics (Commission européenne, Etat, collectivités locales). Les dépenses budgétaires et fiscales en faveur de ces entreprises occupent aujourd'hui l'essentiel du paysage des politiques publiques en faveur de la croissance et de l'emploi (Commission des communautés européennes, 2007). ECER cherche donc à estimer la manière dont ces opérations sont reçues par les principaux bénéficiaires.

L'évaluation de la compétitivité des villes en matière de soutien aux entreprises est réalisée grâce à un questionnaire composé de 36 questions fermées. L'administration du questionnaire a été réalisée par téléphone dans chaque ville entre octobre et décembre 2010 dans la langue du pays. Ce questionnaire répond au besoin d'une enquête internationale et au souci d'obtenir une base standardisée afin de comparer les résultats sur une base homogène. Le postulat d'ECER est précisément de considérer que des constantes existent dans les modèles entrepreneuriaux quels que soient les territoires. À partir de questions communes, il est possible de comparer les performances entrepreneuriales de n'importe quelle ville dans n'importe quel pays.

Le questionnaire est organisé en cinq thèmes dans le but d'estimer l'importance que les porteurs de projets accordent aux différents services qui leur sont proposés et d'évaluer leur degré de satisfaction :

- Promotion (événements, universités, guides, NTIC, etc.).
- Antécréation (viabilité projet, prévisionnel d'activité, services juridiques, formation, etc.).

- Post-création (services, gestion opérationnelle, accès études, durée accompagnement, etc.).
- Financement (soutien organismes publics, investissements privés, fonds de garanties, aides publiques, etc.).
- Environnement économique (transport, énergie et développement durable, amélioration urbaine, cadre de vie, capital connaissance, disponibilité compétences, réseaux, immobilier d'entreprises).

La réunion de ces cinq thèmes correspond à une vision de l'acte entrepreneurial dans une logique de processus. En effet, les spécialistes de l'entrepreneuriat considèrent que l'acte de création d'entreprise n'est qu'une étape d'un processus entrepreneurial plus long et plus complexe qui commence bien avant et se termine bien après l'étape de la création (Verstraete, 1999 ; Hernandez, 1999). L'étude ECER ne se contente donc pas d'évaluer une satisfaction ponctuelle mais vise à cerner le phénomène entrepreneurial dans sa globalité. Pour chaque thème, trois critères (impact, satisfaction, importance) ont été retenus. Ils s'expriment à travers trois types de questions :

- Quel est l'impact du service *i* sur la création de l'entreprise ?
- Quelle est la satisfaction procurée par le service *i* ?
- Quelle est l'importance accordée au service *i* ?

Chacune de ces mesures est recueillie à l'aide de réponses organisées selon une échelle de Likert. Les échelles sont à ce niveau transformées pour fournir des notes comprises entre 0 et 100. Sur chacune des villes et pour chacun des thèmes, des notes moyennes sont alors calculées sur l'impact, l'importance et la satisfaction de chacune des questions. À la suite de cela, une note de satisfaction est calculée pour le thème comme la moyenne des satisfactions des 5 à 8 questions composant ce thème. Ainsi, pour chacune des thématiques, les villes présentent à cette étape les trois évaluations suivantes :

- Une note d'impact.
- Une note de satisfaction.
- Une note d'importance.

Une pondération entre les différents thèmes est établie en prenant en compte l'impact déclaré par les entrepreneurs. Un coefficient d'impact est calculé pour chacun des thèmes en prenant en compte les déclarations de l'ensemble des répondants à l'enquête, toutes villes confondues.

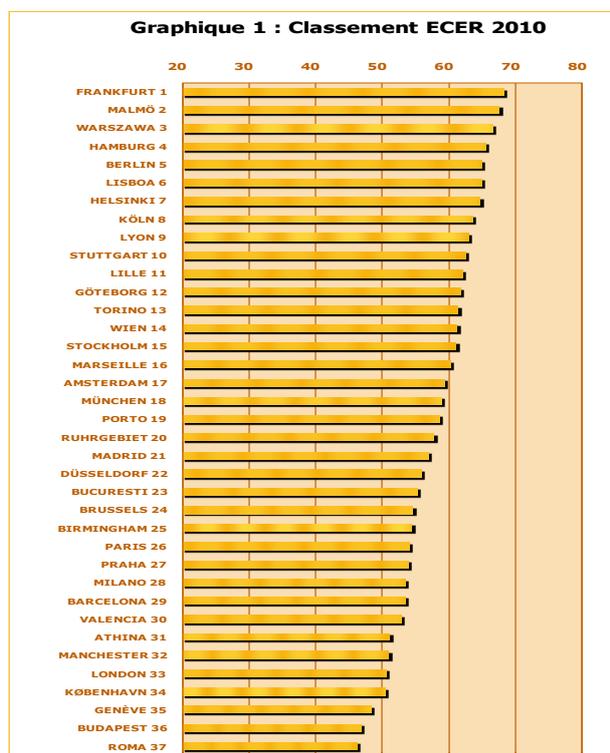
Finalement, pour une ville donnée, la note globale de satisfaction, comprise entre 0 et 100, est égale à la moyenne des notes de satisfaction sur les différents thèmes, pondérée par les coefficients

d'impact calculés précédemment. Suivant la même méthode, une note globale d'importance comprise entre 0 et 100 est attribuée à chaque ville en effectuant la moyenne des notes des thèmes de la ville pondérée par les coefficients d'impact.

II. RESULTATS POUR L'ANNEE 2010

2.1. LE CLASSEMENT GENERAL

La lecture du classement (graphique 1 ci-dessous) appelle deux familles de commentaires qui concernent d'une part le gradient nord-sud et d'autre part l'organisation des espaces nationaux.



Au premier abord, une forme de clivage semble s'opérer entre des entrepreneurs localisés dans les villes du nord et d'Europe centrale qui ont une meilleure perception des actions municipales en faveur de l'entrepreneuriat que leurs homologues du sud⁶. Les villes d'Allemagne et des pays scandinaves (outre Francfort en tête du classement on compte quatre autres villes allemandes parmi les 10 premières) se partagent les premières places du classement. Cette hiérarchie reste un élément stable depuis le premier classement édité en 2008. Les villes du sud (Espagne, Portugal, Grèce et France) se trouvent en revanche plutôt dans la seconde

moitié du classement. Les évaluations européennes à propos de l'aide aux entreprises montrent que les moyens financiers injectés dans ces pays sont pourtant tout aussi importants que ceux mis en place dans les états membres du nord de l'Europe. Cependant l'appréciation portée par les entrepreneurs sur les opérations de soutien à leur endroit est exprimée de manière plus négative, ce qui illustre aussi le rapport entre les acteurs économiques et les décideurs publics locaux.

La principale différence provient des villes d'Europe de l'est (Varsovie, Prague, Budapest, etc.) absentes du premier classement elles occupaient une position médiane et groupée au milieu du classement dans l'édition 2009. Dans la nouvelle édition elles sont dispersées et ne se distinguent en

⁶ Néanmoins, ce constat est à relativiser dans la mesure où certaines villes du Royaume-Uni ou du Danemark occupent le bas du classement.

rien à l'exception de Varsovie dont la position s'est considérablement améliorée au point d'atteindre la 3^{ème} position en 2010. Ce résultat traduit l'importance des mesures incitatives mises en place par le gouvernement local pour favoriser la création d'entreprises (voir aussi le graphique 2 présente l'évolution du classement par pays depuis 2008). Il est également caractérisé par un fort niveau d'instabilité.

De manière générale, les capitales semblent moins bien se classer que leurs métropoles provinciales respectives, exception faite pour le Portugal. L'explication de cette meilleure performance des métropoles de province réside dans le fait qu'elles redoublent d'efforts pour inciter les entrepreneurs à s'installer sur leurs zones d'influence. Il existe en revanche dans les capitales une impression de jungle administrative où cohabite une multitude d'acteurs engagés en faveur de l'entrepreneuriat. Ce résultat contraste avec celui de Cushman et Wakefield suivant lequel Londres et Paris se classent en tête des villes les plus attractives d'Europe tandis que pour chaque pays, les capitales obtiennent le meilleur score d'attractivité⁷. La contradiction entre ce résultat qui privilégie les villes capitales et celui d'ECER qui met en exergue les villes de second rang n'est toutefois qu'apparente. Elle tient principalement à la nature des entreprises auditées. En effet, alors que le classement de Wakefield et Cushman s'intéresse aux 500 plus grandes entreprises européennes, ECER puise aux sources d'un entrepreneuriat d'envergure nettement moins importante dans la mesure où les entreprises qui sont interrogées sont de petites firmes créées entre trois et quatre ans auparavant. On aurait donc d'un côté un classement qui mesure l'appréciation des firmes globales⁸ sur des villes qui le sont tout autant alors qu'ECER se focalise sur un tissu entrepreneurial conjonctif composé de firmes jeunes, entretenant des relations de proximité avec leur territoire dont les

L'écart entre villes régionales et capitales peut aussi s'expliquer en référence à la cohérence des actions des différentes institutions chargées de l'entrepreneuriat (meilleure coordination entre les agents économiques au sein d'un territoire plus homogène) des premières par opposition à la dilution des secondes. On parle ici du processus de spécification qui caractérise un territoire disposant d'un mode de coordination entre les agents économiques qui, outre les effets de proximité organisationnelle (industrielle), permette une flexibilité dans le déploiement des ressources, des activités et des compétences sans faire éclater le contexte territorial. Ici le processus de spécification

⁷ Au classement général 2010 Lyon est ainsi 9^{ème}, Lille, 11^{ème} et Marseille 16^{ème} alors que Paris se classe en 26^{ème} position.

⁸ Le Global and World City (GaWC) Study Group and Network, les définit comme des firmes présentes dans au moins trois continents différents dont le continent américains. Cent firmes globales opérant dans six catégories de services supérieurs aux entreprises sont repérées : la banque (23 firmes), le conseil en management (17), la gestion (18 firmes), l'assurance (11 firmes), le marketing (15 firmes) et les activités juridiques (16 firmes). Pour une analyse des formes de métropolisation induites par ces firmes, voir C. Baumont (2009).

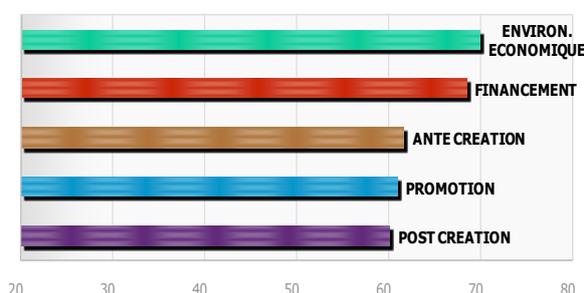
ne repose pas sur l'existence d'économies externes, mais sur celle de structures publiques ou privées aptes à organiser une souplesse de combinaison de ses ressources et à mettre en œuvre des stratégies collectives susceptibles d'infléchir le devenir économique du territoire. Il devient ainsi le moteur d'une plasticité du territoire.

2.2. LES COMPOSANTES

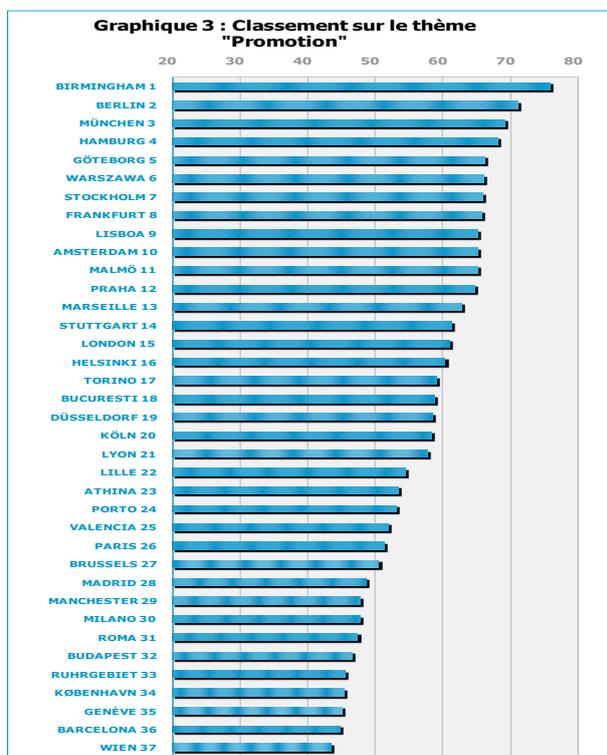
Les entrepreneurs ont exprimé une plus grande satisfaction au regard des politiques d'environnement déployées par les 37 métropoles cette année ; la moyenne des scores est de près de 64%. En revanche, concernant le financement, la satisfaction se fait moindre puisque moins d'un entrepreneur sur deux plébiscite l'offre des aides proposées (48%). Les trois autres thèmes sont dans une position intermédiaire avec plus de 55% de satisfaction (Graphique 2 ci-contre).

Le classement général laisse apparaître des groupes de métropoles relativement distincts en formant des paliers, le ciselage des métropoles varie selon les thèmes d'étude ; il est par exemple important sur les thèmes de la promotion et de la post-crédation et du financement mais plus faible en ante-crédation et environnement. De fait, pour l'environnement, l'analyse des scores en valeur absolue doit être couplée à une analyse plus qualitative.

Graphique 2: Importance par thème



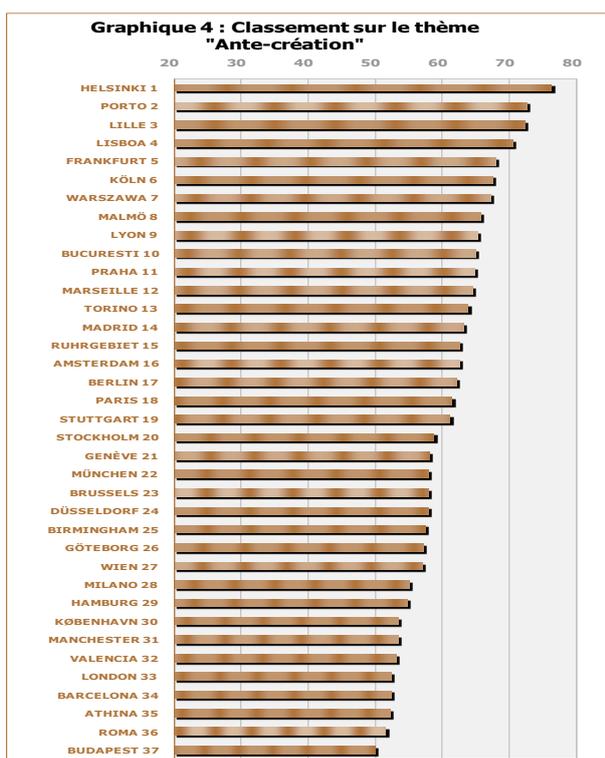
- **La promotion : insuffler l'esprit d'entreprendre sur le territoire**



Concrétiser un projet de création demande certes un temps de maturation mais également un accès à une information adéquate. Les médias (presse écrite, audiovisuel, internet), du fait de leur large diffusion et les événements, sont les vecteurs de cette information et les canaux que les collectivités privilégient dans leurs politiques entrepreneuriales. C'est pourquoi l'émulation existante autour de l'esprit d'entreprendre est essentielle pour les métropoles qui souhaitent agir fortement en matière d'entrepreneuriat. La capacité pour un territoire métropolitain d'insuffler l'esprit d'entreprendre aux jeunes générations, de faire naître des projets innovants, d'apporter des réponses concrètes aux interrogations de ses chefs d'entreprises est l'une des clés de sa réussite.

Les 10 premières métropoles de ce classement sont situées géographiquement dans les pays du nord avec une forte domination de l'Allemagne : 4 de ses métropoles se positionnent dans le top 10 (Berlin 2ème, München 3ème, Hamburg 4ème et Frankfurt 8ème). Les métropoles Scandinaves, Göteborg, Stockholm, Malmö se positionnent également à la tête du classement. Elles ont fait la preuve de leur engagement auprès des porteurs des projets sur les trois classements d'ECER.

- **L'ante-création : accompagner les entrepreneurs au plus tôt**



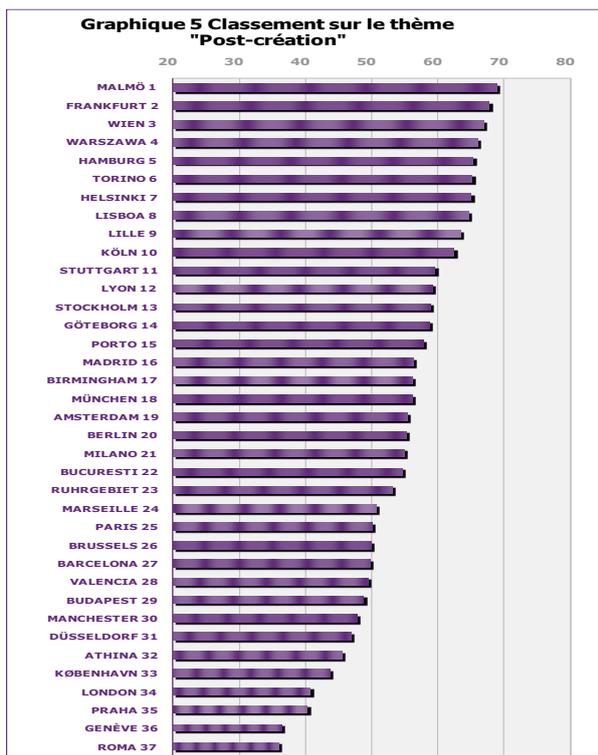
La phase qui précède le démarrage de l'activité est réputée délicate ; c'est le moment où l'entrepreneur entre dans une phase de démarches administratives et juridiques compliquées. C'est également le moment où la connaissance du marché, la préparation de l'organisation de la structure se préparent. La combinaison de dispositifs d'accompagnement pertinents et efficaces permet à la structure de démarrer une activité saine et viable. Ainsi, les actions d'aides à la création doivent être d'autant plus visibles des porteurs de projet qu'il est difficile d'identifier les entrepreneurs à cette phase de la création.

Globalement, les entrepreneurs sont relativement satisfaits des dispositifs d'accompagnement qui interviennent avant le démarrage de leur activité. Ce thème est celui

où le différentiel de note entre le 1^{er} du classement (Helsinki) et le dernier (Budapest) est le moins élevé (27 points) ; révélant ainsi une certaine homogénéité d'actions sur l'ensemble du territoire européen. Une fois encore, les villes situées au nord de l'Europe dominent le classement. Helsinki, en particulier, se distingue des autres métropoles classées en atteignant un score de satisfaction proche des 80%.

- **La Post-création : pérenniser l'accompagnement**

Le thème post-cr ation vise   connaitre   quels types d'aides les entreprises nouvellement

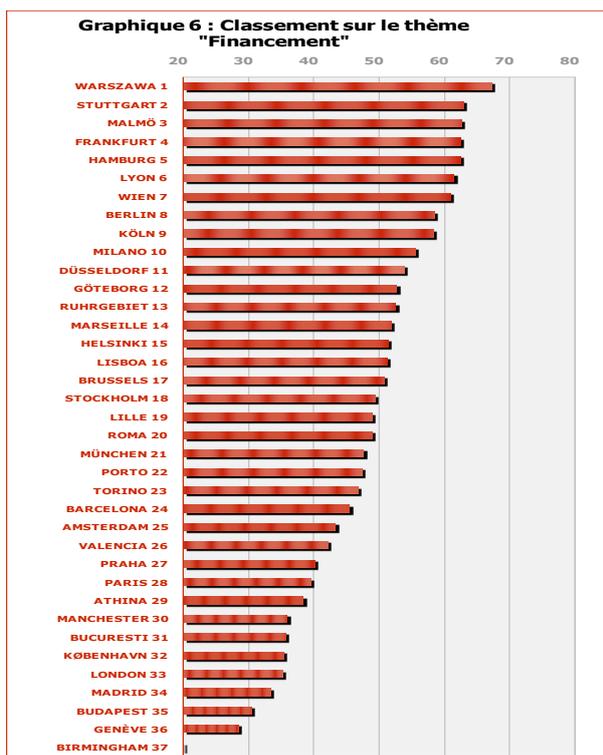


cr ees ont eu acc s. Les entrepreneurs ont d'ailleurs exprim  de fortes attentes en la mati re en mettant en avant notamment un manque de continuit  entre l'accompagnement en phase ante-cr ation et en phase post-cr ation. Le besoin de continuit  des dispositifs entre la phase de cr ation et la phase de d marrage est un  l ment que les m tropoles europ ennes ont pris en compte dans leurs politiques entrepreneuriales puisque sch matiquement on s'aper oit que 7 des m tropoles du top 10 sur le th me ante-cr ation le sont  galement sur le th me post-cr ation. Les villes situ es en t te du classement mettent ainsi en  uvre des politiques de continuit  de leurs dispositifs. Les m tropoles allemandes d montrent cette ann e encore l'efficacit  de leurs actions en mati re

d'entrepreneuriat. Elles sont suivies des m tropoles scandinaves, toutes class es parmi

les 15 premi res villes sur ce th me. On peut expliquer ces bons r sultats par le d cloisonnement des aides durant toute la p riode de cr ation ; les entrepreneurs appr cient cette sp cificit  des politiques.

- **Le financement : offrir aux entrepreneurs les moyens de leur r ussite**

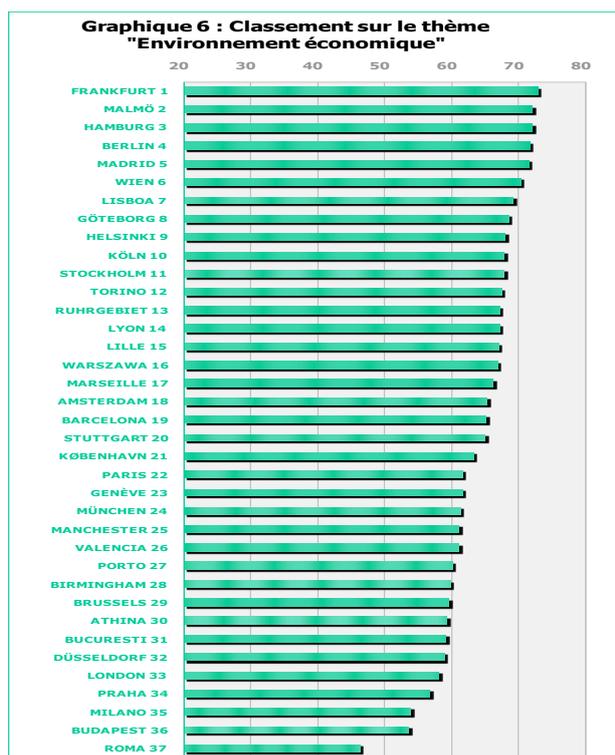


Le manque de financement est souvent le probl me relev  le plus souvent par les entrepreneurs. De mani re g n rale, ils rencontrent des difficult s   trouver des investisseurs priv s ou une banque qui leur conc dent un pr t. De fait, de nombreuses structures commencent leur activit  avec pour seul financeur le chef d'entreprise qui alimente les comptes de ses fonds propres. Ce constat r v le ainsi une certaine fragilit  des PME europ ennes et demande   examiner avec attention le type d'aides auxquelles elles ont b n fici  afin de mettre en place une offre de dispositifs diversifi e (exon rations d'imp ts, fonds de garanties, cautions, etc.). A l'image des  ditions pr c dentes, le niveau de satisfaction moyen mesur  sur ce th me est le

plus faible, se situant en moyenne autour 50% de satisfaction.

Le clivage nord-sud se révèle particulièrement marqué sur ce thème. Aucune métropole du sud (à l'exception de Milan et Lisbonne) ne dépasse la moitié du classement. Si la raison de ces résultats peut s'expliquer plus aisément dans les pays tels que la République Tchèque, la Roumanie et la Hongrie, les questionnements demeurent en ce qui concerne le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie où des politiques de soutien au financement ont récemment été mises en œuvre.

- **L'environnement : Capitaliser sur le cadre de vie et le développement durable**



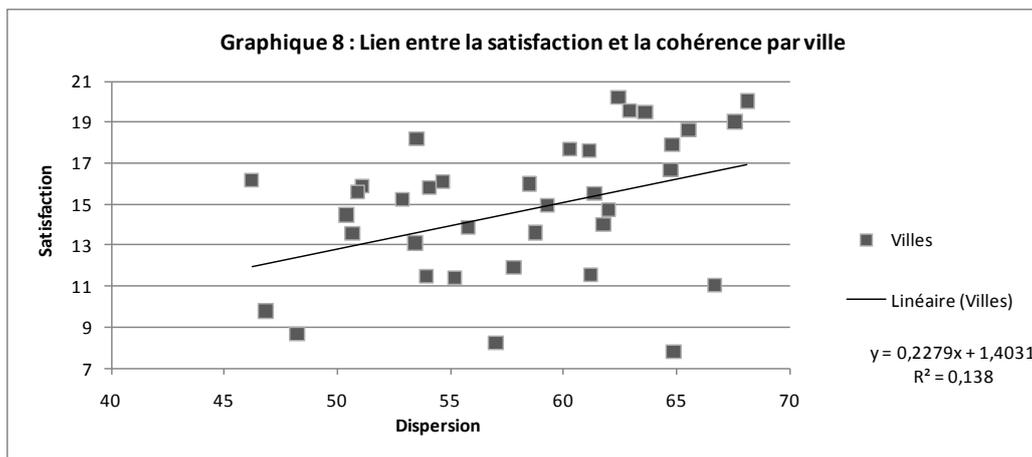
Les enjeux de développement durable sont devenus une constante des discours et des politiques publiques depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, cette thématique de plus en plus prégnante est incontournable pour les territoires métropolitains : écologie et cadre de vie sont des thématiques indissociables de l'aménagement de l'espace urbain. L'environnement économique, social, urbain et géographique influence la décision d'entreprendre sur un territoire. La qualité du réseau logistique, l'existence de parcs immobiliers adaptés à l'activité, la qualité des réseaux d'entrepreneurs et l'accès au capital-connaissance (universités, laboratoires...) sont autant de facteurs qui incitent à la localisation des entreprises sur un territoire métropolitain.

La faible amplitude des valeurs prises pour les villes en tête et en queue de classement montre que l'environnement n'est pas un thème discriminant pour les métropoles qui ont mis un accent particulier sur la création d'un cadre de vie propice au développement économique des entreprises. La moyenne des scores est d'ailleurs assez élevée (environ 65%). Les métropoles suédoises confirment leur position de leader sur ce thème : Eco-quartiers, transports verts et durables, immobiliers basse consommation, partenariats universités-entreprises, clubs d'entreprises, etc. sont autant de projets qui ont vu le jour ces dernières années et qui expliquent la satisfaction des entrepreneurs interrogés.

2.3. L'IMPORTANCE DE LA COHERENCE DE L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRENEURS

Il s'agit ici de mettre en évidence les facteurs explicatifs de la satisfaction globale des entrepreneurs interrogés en examinant les liens et les relations entre la satisfaction et diverses mesures ou variables recueillies lors de l'enquête.

L'un des résultats les plus intéressants déjà mis en évidence lors des précédentes éditions ECER et confirmé cette année est une prime en matière de satisfaction pour les villes ayant une politique cohérente et complète en matière d'entrepreneuriat. Il existe en effet une corrélation forte entre la satisfaction des créateurs d'entreprise et la cohérence de la politique locale de soutien à l'entrepreneuriat telle que qualifiée dans ECER. Les politiques publiques de soutien aux entrepreneurs qui sont actives et complètes sur les cinq champs abordés (promotion, accompagnement ante-crédation, post-crédation, financement, environnement économique) satisfont davantage les entrepreneurs que les actions ayant tendance à cibler exclusivement certaines thématiques. Autrement dit, les villes les mieux classées sont celles qui ont adopté une démarche collective jugée cohérente par ceux qui en bénéficient et *a contrario*, nous remarquons pour les villes les moins bien positionnées que leur dispositif d'accompagnement est éclaté. Les politiques locales à vocation entrepreneuriale méritent donc de déployer des dispositifs complets et cohérents.



On retrouve ici encore l'idée de complémentarité institutionnelle due à Aoki d'après laquelle la cohérence des choix publics est plus importante que le transfert de quelques « bonnes pratiques » pour assurer le développement économique. La relation négative forte entre dispersion et satisfaction est confirmée par le calcul du coefficient de Bravais-Pearson⁹. Il est ici égal à 0,37 ce qui témoigne d'un lien de corrélation assez fort entre les deux paramètres. L'approche globale en matière de soutien aux entreprises s'avère ainsi plus fructueuse en termes de reconnaissance de la part des entrepreneurs qu'une politique qui insisterait sur une ou quelques phases clefs du processus entrepreneurial.

⁹ Si X et Y sont deux séries statistiques de n données x_i et y_i , de variances respectives $V(X)$ et $V(Y)$, de covariance $cov(X,Y)$, il est défini par:

$$r = \frac{cov(X,Y)}{\sqrt{V(X)V(Y)}} \text{ avec } cov(X,Y) = \frac{1}{n} \sum x_i y_i - \bar{x} \bar{y}$$

Compris entre -1 et 1, il indique une *présomption* de liaison linéaire entre les deux séries d'autant qu'il sera proche de 1 en valeur absolue. Si $r = \pm 1$, X et Y sont liés par une relation affine de type $Y = aX + b$.

CONCLUSION – LES POLITIQUES LOCALES EN QUESTION

A travers le classement européen des villes entrepreneuriales, ECER valide le territoire comme une construction complexe faite de différents éléments:

- des relations interentreprises
- des institutions, notamment publiques et parapubliques
- un environnement de services, recherche, formation,
- un cadre de vie.

En classant les villes selon la satisfaction que les entrepreneurs tirent de l'action publique de soutien aux entreprises, ce classement entérine aussi l'idée qu'une politique de développement économique territorial efficace doit favoriser l'implantation de firmes, corriger d'éventuelles défaillances de marché, préjudiciables à leur création ou à leur développement, et fournir aux entreprises installées, non pas de simples avantages de coûts (avantages génériques) mais des avantages permettant de créer des rendements croissants d'agglomération (avantages spécifiques)¹⁰. En favorisant la survie ou, mieux encore, le développement de l'activité des entreprises, ces derniers sont capables de les rendre moins sensibles aux attrait de la délocalisation. L'entreprise qui s'implique dans une dynamique d'ancrage territorial rompt en effet son isolement dans le territoire, lequel ne se limite plus au seul cadre de la localisation d'une unité productive, mais devient pour l'entreprise le cadre d'un processus de construction de ressources, dont elle entend tirer avantage. Depuis les SPL aux pôles de compétitivité en passant par les technopoles et autres milieux innovants, les politiques publiques de soutien à l'activité économique ont intégré cette logique d'agglomération qu'elles visent à activer y compris parfois en dépit d'un manque d'initiatives privées (voir Carré et Levratto, 2009a et b).

Ce classement peut aussi faire l'objet d'une interprétation fondée sur l'idée de diversité des capitalismes (Hall et Soskice, 2001 ; Amable 2005) et des complémentarités institutionnelles comme facteurs de différenciation entre pays européens. Concernant les économies nordiques, la combinaison de facteurs de flexibilité favorables aux entreprises et de sécurité obtenue en dehors des règles de régulation marchande qui touche le facteur travail notamment est ce qui frappe le plus les commentateurs. Les politiques publiques de ce capitalisme social-démocrate admettent que la forte pression de la concurrence extérieure exige une certaine flexibilité de la main-d'œuvre mais

¹⁰ Une typologie des politiques publiques en fonction de l'objet (type de coûts visé) et du niveau d'intervention (firme ou action collective) est proposée par Carré et Levratto (2009b).

cette flexibilité n'est pas simplement réalisée au moyen de licenciements et d'ajustements de marché. La protection des investissements spécifiques des employés (formation, compétence, effort...) est obtenue par un mélange de protection modérée de l'emploi, un haut niveau de protection sociale et l'accès facile à la formation qui permet aux travailleurs de renouveler leurs compétences et aux entreprises de trouver une main d'œuvre qualifiée et performante. Un système de négociations salariales coordonnées permet une fixation du salaire fondée sur la solidarité qui contraint l'échelle des salaires, limite les inégalités de revenus et favorise l'innovation et la recherche de la productivité en donnant un avantage relatif aux firmes les plus productives et en pénalisant les moins productives. En cela ces pays s'opposent à l'Angleterre, pays typique du modèle de libre marché, longtemps encensé en raison de son marché du travail flexible qui permettrait aux entreprises de modifier facilement le niveau et la composition de leur main-d'œuvre, d'initier de nouvelles activités, créant au final plus d'emplois. Privilégiant l'émission de titres sur les marchés financiers, les économies anglo-saxonnes seraient mieux à même de financer les innovations que des économies dépendant quant à elles d'un financement bancaire plus « frileux ». Les dirigeants anglais de jeunes entreprises ne confirment pas du tout ce point de vue.

Au total, derrière le classement des villes entrepreneuriales porté par l'association ECER se cachent des questions clés relatives au territoire et aux politiques de développement local. ECER montre l'importance accordée par les entrepreneurs aux actions qui les concernent directement, adhérant ainsi implicitement à l'hypothèse que la création d'un cadre favorable à l'entreprise est la condition clé de développement d'une aire urbaine. Si l'entreprise comme lieu de création de valeur ajoutée n'est guère contestée, il faut cependant accorder une attention extrême aux effets externes négatifs prenant la forme d'effets d'aubaine ou de compétition entre les territoires qui risquent de se produire. La domination des pays scandinaves et du capitalisme éponyme qui les caractérise attire l'attention sur le cadre institutionnel global dans lequel ces opérations de développement local sont conduites. Ce focus permet de conclure à la supériorité des opérations coordonnées et coopératives sur les actions concurrentes et autocentrées.

REFERENCES

- ALTIDIEM (2008, 2009, 2010) *European Cities Entrepreneurship Ranking*, Classements ECER 2008, 2009 et 2010, Rapports disponibles sur le site : <http://www.ecer.fr>
- AMABLE B. (2005) *Les cinq capitalismes : diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris, Le Seuil.

- BAUMONT C. (2009) Interactions et croissance des économies modernes entre globalisation et proximité géographique le cas des métropoles européennes (1990-2005), Communication au Congrès de l'AFSE, Université de Paris Ouest Nanterre 10 et 11 septembre.
- CARRE D. et LEVRATTO N. (2009a) « Place et rôle de la PME dans les politiques de l'innovation, ou quand les politiques de soutien font systèmes », *Revue Internationale PME*, vol. 22, n° 4.
- CARRE D. et LEVRATTO N. (2009b) « Politique industrielle et PME : nouvelle politique et nouveaux outils », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 126, pp. 9-30.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2007) *Tableau de bord des aides d'État*, Rapport COM(2007) 791 final.
- HALL P. A. et SOSKICE D. (2001) *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford University Press
- HERNANDEZ, E.M. (1999), *Le processus entrepreneurial – Vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat*, Paris, L'Harmattan, 256 p.
- LE GALES P. (1994) Vers un modèle de villes entrepreneuriales ?, *Le courrier du CNRS « La ville »*, 1994, no 89, p. 94-95.
- LEVRATTO N. et TORRES O. (2010) Le classement européen des villes entrepreneuriales : méthode, résultats et portée, *Innovations*, n° 33, pp. 13-36.
- THISSE J-F. ET van YPERSELE T. (1999) Métropoles et concurrence territoriale, *Economie et Statistique*, n° 326-327, pp. 19-30.
- TORRES, O. (2007), « Une approche explicative de la spécificité de gestion des PME : le principe proxémique », dans L.J. Filion (dir.), *Management des PME*, chapitre 2, Editions Pearson Education, p. 35-46.
- TORRES O. ET EMINET A. (2004) *Rapport 2003-2004 sur l'entrepreneuriat en France et dans le monde*, document de travail, EM LYON.
- VERSTRAETE T. (1999), *Entrepreneuriat. Connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes*, coll. : « Économie et Innovation », Paris, L'Harmattan, 207 p.